

# Dispositif

## DEVOIRS-FAITS

C'est quoi ?

**C'est quoi ?**

C'est quoi ?

Le dispositif "Devoirs-faits" permet à votre enfant d'être en petits groupes afin de **commencer ses devoirs au collège, de bénéficier d'une aide méthodologique et/ou d'un soutien scolaire** avec l'accompagnement **GRATUIT** d'un professionnel du collège.



C'est quand ?

**C'est quand ?**

C'est quand ?

Les **créneaux sont dans son EDT.**

Cela se passera sur un/des créneau(x) libre(s) (1h ou plus) de son emploi du temps au lieu d'aller en salle d'études.

**C'est utile ? OUI !**

OUI, car un adulte du collège peut aider votre enfant à se rappeler ce qu'il a vu en classe dans le but de l'accompagner à faire des devoirs.

Votre enfant pourra également développer et enrichir ses connaissances et compétences, gagner en autonomie, aider ses camarades,...



**Qui décide de l'inscrire ?**

C'est vous, responsable(s) légal(aux) de votre enfant, qui décidez !

Il faut compléter le document remis par le Professeur principal de votre enfant.

Le professeur principal pourra vous contacter afin de vous conseiller d'inscrire votre enfant si l'équipe pédagogique pense que cela serait bénéfique pour lui.

Début du dispositif pour l'année scolaire 2022-2023 :



**Lundi 5 septembre 2022**

(pour les niveaux 5e/4e/3e)

**date à venir : octobre 2022**

(pour le niveau 6e)



## F.A.Q.

Foire aux questions

## sur le dispositif Devoirs-Faits



**Est-ce payant ?** C'est une **aide totalement GRATUITE** !

**Est-ce pour les élèves en difficultés ?**

**NON !**

**TOUS LES ÉLÈVES** de tous les niveaux peuvent bénéficier du dispositif "Devoirs-faits". Ils seront en petits groupes et pourront être aidés mais également pourront aider leurs camarades. Ils pourront également développer leurs compétences concernant le travail personnel en autonomie.

**Mon enfant aura-t-il fait tous ses devoirs ?**



Même si votre enfant est inscrit au dispositif Devoirs-faits, il n'aura certainement pas terminé tous ses devoirs au collège et devra **continuer ses devoirs et relire ses leçons à la maison.**

## DEVOIRS FAITS

**Comment inscrire mon enfant ?**

Il faut demander et compléter le document remis par le Professeur principal de votre enfant et/ou écrire un mot dans le carnet de liaison.



**Comment aider également votre enfant ?**



Votre enfant peut demander de l'aide à **JULES, un assistant numérique** proposé par le CNED (Centre national d'enseignement à distance) qui enrichit le dispositif "Devoirs faits". L'accès peut se faire via METICE.

[Guide d'utilisation de Jules](#)

**D'autres questions ?**

N'hésitez pas à les poser via le carnet de votre enfant.

Vous souhaitez en savoir plus sur le cadre réglementaire du dispositif Devoirs-faits, rendez-vous sur le [site Education.gouv](http://site.Education.gouv)